

Sandweiler, le 17 février 2023

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu **à la maison communale, sise 18, rue Principale**, à Sandweiler, le **jeudi 23 février 2023 à 16h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Désignation du local des séances du conseil communal conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 par l'annulation de la décision du conseil communal 25 juin 2020
2. Informations du collège des bourgmestre et échevins
3. Présentation du plan pluriannuel de financement 2023 (PPF2023)
4. Règlement-taxes relatif à la vente de bois - Adaptation du prix par corde
5. Don 2022-5
6. Dons 2023-1
7. Convention « Service pour jeunes » pour l'année 2023
8. Convention tripartite pour l'année 2023 « Service d'éducation et d'accueil pour enfants »
9. Convention de mise en œuvre du pacte logement 2.0
10. UGDA - Convention concernant l'intervention temporaire de chargés de cours de l'enseignement musical dans le cadre de projets pédagogiques entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical communal
11. Modification du règlement communal de circulation
12. Questions des conseillers et du public

Séance non publique

13. Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service technique communal – Rectification de la date d'effet de nomination
14. Demande de démission d'un fonctionnaire communal

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux au secrétariat communal.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre, **Le Secrétaire,**

